www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #

Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0388 du 28 Avril au 04 Mai 2020- Prix : 250 F CFA

POLITIQUE :

Togolais viens, bâtissons la cité

P.3

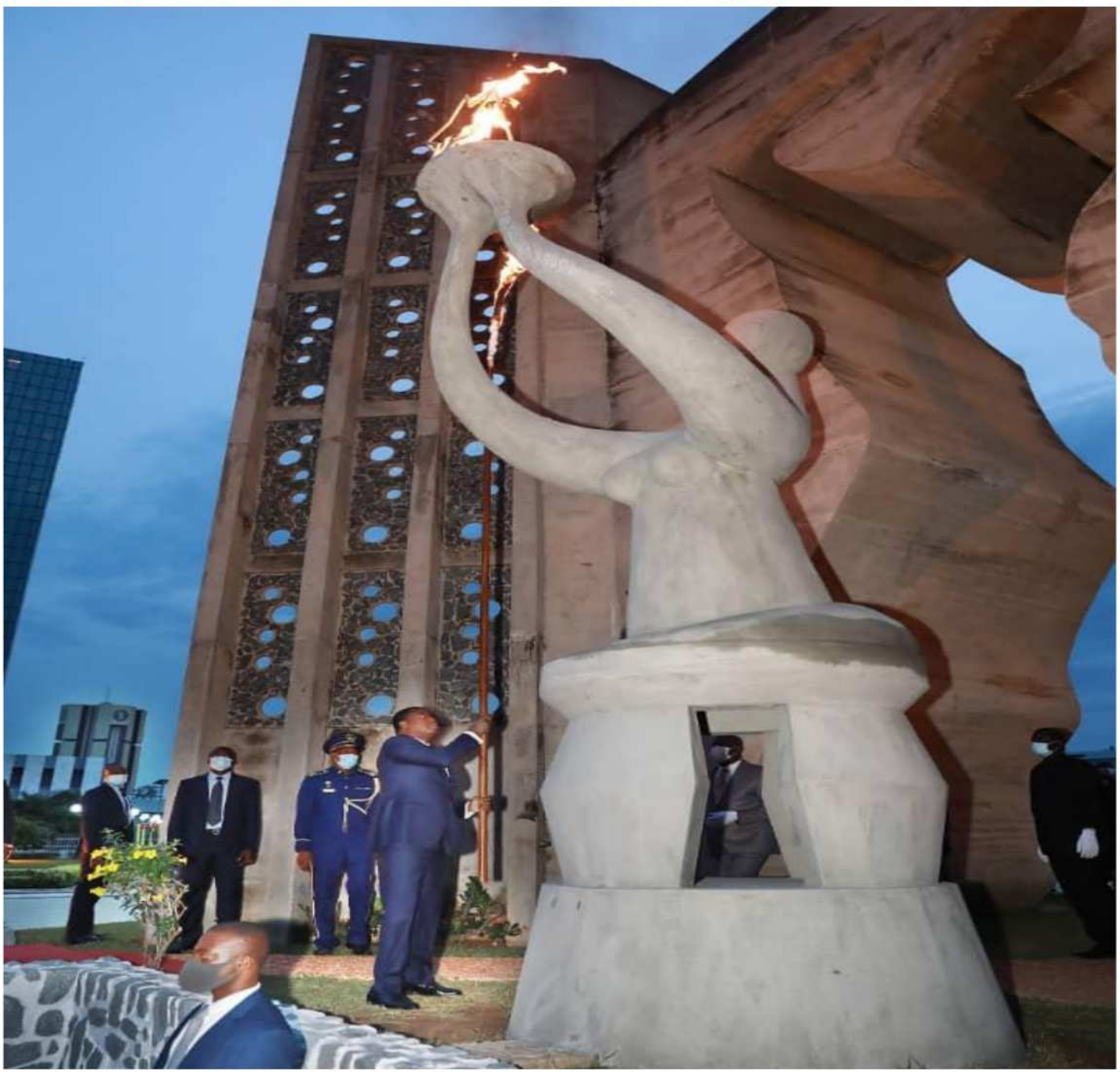

FUCEC-TOGO /COOPEC SOLIDARITE :

Eviter que la Commission Bancaire de l'UMOA (CBU) rencontre le Directeur Godomé

P.5

Une vue du siège de FUCEC-Togo à Attikoumé

TOGOCOM-PREAVIS DE GRÈVE-SYLPOSTEL-PECWU :

Les négociations débutent ce jeudi dans un environnement hostile

P.2

Le DG de Togocom, Paulin ALAZARD

ECONOMIE/CONSOMMATION :

Hausse de 0,5% des prix en Mars 2020

P.4

La plus forte hausse : "Citrons" (+40,6%)

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.

Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo du jour

Matin:
Partiellement couvert
32°C

Après-midi:
Partiellement couvert
26°C

EDITO

De la considération pour la personne humaine

Lorsqu'on est dans une société d'humains, de réfléchis et de consciencieux, il est des actes que l'on doit essentiellement éviter de poser.

Ne pas considérer la personne humaine, rime avec une mauvaise appréhension de l'existence humaine. Nous ne sommes rien sur cette Terre. Et pourtant, nous nous égosillons pour rien du tout comme si nous nous sommes donnés la vie.

En ayant du respect et de la considération pour autrui, nous nous valorisons et démontrons que nous avons compris que la personne humaine est la plus précieuse des richesses.

Vivement de l'Humanisme dans nos actes.

Crédo TETTEH

LE MEDIUM
Hebdomadaire d'Informations
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse,Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos: KEKERE Razak
Impression : ST Louis, Doulassamé-LOME Tél :22 22 10 45
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)

TOGOCOM-PREAVIS DE GREVE-SYLPOSTEL-PECWU :

Les négociations débutent ce jeudi dans un environnement hostile

Dans une lettre en date du 20 avril 2020, le Syndicat libre des postes et télécommunications (SYLPOSTEL-PECWU) a adressé un préavis de grève de 72heures à compter du 04 mai 2020 à la direction générale de Togocom, suite aux différents échecs observés lors des négociations antérieures. Un préavis de grève à mettre en exécution si à la date du 30 avril 2020, les lignes ne bougeaient pas à la direction de Togocom aujourd'hui sous la responsabilité de Monsieur ALAZARD.

A travers donc un exposé des motifs en dix (10) points, les employés de Togocom relèvent entre autres que depuis la prise de fonction du nouveau directeur, les travailleurs sont l'objet de traitements dégradants allant jusqu'à la réclamation de l'ethnie d'origine du travailleur, la suspension unilatérale du versement des primes de rendement par la direction générale sans consultation des délégués du personnel ou des partenaires sociaux est contraire à toutes les règlementations en vigueur ; en conséquence les travailleurs demandent le paiement de tous les arriérés y compris la période couverte par la suspension ; les travailleurs déflatés de Togo Telecom n'ayant pas perçu leurs droits : IFC, arriérés de retraite complémentaires, d'épargne salariale ainsi que le ristourne concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) qui devrait leur être versés dès la cessation de travail (31 mai 2019 pour les agents d'exécution, 30 juin 2019 pour les cadres et les agents de maitrise). Les travailleurs demandent leur versement immédiat avec les intérêts subséquents conformément aux dispositions de l'article 138 du code du travail ; et aujourd'hui, les travailleurs ne maitrisent pas l'environnement dans lequel ils travaillent. Les nominations ne sont pas publiées dans le groupe. Les travailleurs demandent la publication de

Le DG de Togocom, Paulin ALAZARD

l'organisation dans laquelle ils évoluent et la publication dorénavant e toutes les nominations survenant dans le Groupe.

Face donc à ce préavis de grève, la direction générale de Togocom représentée par Monsieur ALAZARD et quatre de ses collaborateurs a rencontré le vendredi 24 avril 2020 de 16h05 à 17h20, une délégation de SYSPOSTEL-PECWU composée de monsieur Georges Ahlonko Sanvee (Secrétaire général), de monsieur Akpabie (Secrétaire administratif), de Madame Amados (Secrétaire aux affaires extérieures). Une rencontre qui a porté sur les préalables notamment les préparatifs, méthodes et méthodologies de travail.

Précisons que selon nos informations, le Directeur général de Togocom, monsieur ALAZARD a demandé la levée du mot d'ordre de grève avant le début de négociation. Ce à quoi ses interlocuteurs ont opposé une fin de non-recevoir, au grand étonnement de Monsieur ALAZARD qui leur a fait comprendre que les autres syndicats SYNTEL et SAT ont accepté en ce qui les concerne.

Notons également que sur demande du DG de Togocom, monsieur ALAZARD, les autres syndicats et le comité de suivi des déflatés pourront prendre part aux négociations après acceptation de la délégation du SYSPOSTEL-PECWU car s'inscrivant dans une démarche inclusive. Mais tout en restant bien vigilant au cas où cette inclusion voulue tournait à la duplicité. Ce qui amènera justement le SYSPOSTEL-PECWU à demander une négociation exclusive de sa plateforme revendicative, ce qui est permit par le code du travail.

Les nombreux griefs portés contre la nouvelle direction de Togocom

Ayant pris fonction seulement le 25 novembre 2019, il est déjà reproché au nouveau directeur de Togocom une kyrielle d'actes anormaux et de comportements méprisants vis-à-vis de son personnel. Pour la plupart des employés qui ruminent leur mécontentement face aux agissements de leur nouvelle direction, on peut retenir leur mépris des textes existants. En effet, il est reproché à monsieur ALAZARD et ses plus proches collaborateurs d'agir hors les textes en vigueur, ayant mis presque tous les cadres sous ordres et ne s'inscrivant pas dans une dynamique d'un meilleur traitement salarial du personnel.

Au groupe Togocom, il faut préciser que le mot d'ordre de préavis de grève est très soutenu par tous les cadres même si ces derniers n'affichent pas publiquement leur adhésion par peur de se mettre à dos les nouveaux dirigeants et leurs affidés. Il urge que les nouveaux dirigeants du Groupe s'inscrivent rapidement dans une démarche de réduction des couts de production pour migrer vers une refonte des tarifs des produits au bénéfice des populations, les premiers consommateurs.

Un appel est donc lancé à l'Etat togolais à travers les administrateurs togolais de Togocom (Cina Lawson, Ably Bidamon et Sani Yaya) afin de bien suivre tout ce qui se passe d'anormal déjà au sein de ce groupe. Sinon comment comprendre que la nouvelle direction refuse la maintenance d'un équipement dument autorisé par la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP) sans aucun motif ? Un audit de l'état actuel de cet équipement dont l'Etat via la DNCMP avait autorisé la maintenance préventive et curative gré-à-gré depuis Juillet 2019, bientôt un an, s'avère nécessaire et urgent.

Il faut aussi noter que depuis l'arrivée du nouveau directeur, seuls des Malgaches viennent en mission. Une situation qui intrigue le personnel togolais aussi qualifié qui assimile ces Malgaches à des Touristes qui viennent s'amuser les nuits. Plus aucun Togolais n'est allé suivre les formations programmées et déjà payées dans les Marchés en cours de réalisation, s'indignent les travailleurs de Togocom.

Il urge à cet effet que les Administrateurs prennent leur responsabilité car selon nos informations, rien ne va à Togocom.

Rappelons que TOGOCEL était une Société viable, un joyau qui faisait des Togolais une fierté d'une gestion ayant survécu à la concurrence féroce depuis 1999 de Telecel (aujourd'hui MOOV). Peut-on s'attendre aujourd'hui au mieux avec une gestion approximative des ressources humaines par le repreneur AXIAN? D'où l'obligation pour AXIAN de se ressaisir, de maximiser la négociation avec les Syndicats afin de permettre au Personnel de se ressentir fier de travailler pour le Togo et les Togolais pour paraphraser le PDG d'AXIAN au sortir d'une audience avec le chef de l'Etat au lendemain de la signature du contrat de cession des 51% des Actions de l'Etat Togolais.

A suivre…

Crédo TETTEH

TOGOSTARTUP.COM
Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM
PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Payement par tmoney ou frooz
info@sogesti.net

MARCHESPUBLICESTOGO.COM
PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Payement par tmoney ou frooz
info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE
Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.
Sage compta monoposte à partir 600 000
sage gescom à partir de 600 000
sage paie rh à partir de 800 000
Pour les installations et formations, merci de nous contacter
NOUS JOINDTRE SOGESTI GROUP
139 RUE VANLARE FACE CSTT
Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24
info@sogesti.net

POLITIQUE :
Togolais viens, bâtissons la cité

Il est des moments dans la vie d'une Nation que les citoyens vivent avec une certaine appréhension empreinte de nostalgie mais aussi d'espoir. Le 27 Avril 2020, jour de la célébration des 60 ans d'indépendance du Togo, en est un.

Par Ali SAMBA

Le Président Faure Gnassingbé ...

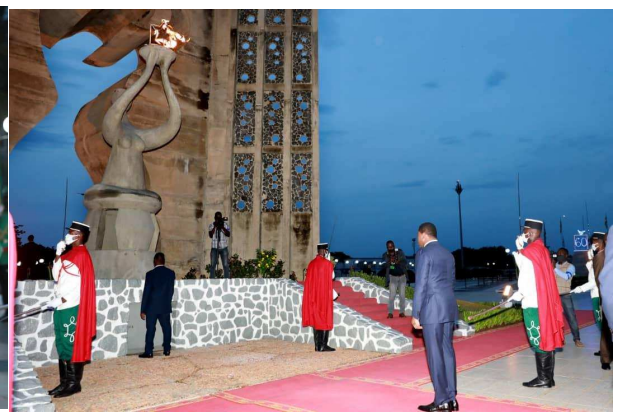

...a rallumé la flamme de l'indépendance

Depuis toujours, cette date du 27 Avril tient à cœur à tous les Togolais pour bien de raisons aussi diverses les unes que les autres. Les anciens, ceux qui ont œuvré pour l'acquisition de cette indépendance n'y sont (presque) plus pour remémorer ce temps de lutte pour un Togo libre de ses oppresseurs, de ses colonisateurs et dont les fils et filles prendraient en main leur destinée pour une prospérité certaine. Leurs héritiers politiques ont essayé de poursuivre cet idéal, non sans mal. Personne ne peut leur jeter la pierre. L'édification d'une Nation n'est pas aisée. Ceux des Togolais qui ont le privilège de se mettre au service de la Nation depuis le 27 Avril 1960 peuvent témoigner de la complexité du travail, tiraillés entre les intérêts nationaux et les considérations géopolitiques. Ceci, encore plus aujourd'hui qu'hier.

La recherche de la cohésion (unité) nationale a été de tout temps le crédo des dirigeants et des hommes politiques. Le nom des partis politiques depuis l'époque pré-indépendance jusqu'à nos jours témoigne de l'aspiration de tous ces hommes pour un Togo où chacun devrait se sentir frères et sœurs. Ainsi du Comité de l'Unité Togolaise(CUT) à Union pour la République (UNIR), en passant par le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), le regroupement, le rassemblement et l'union des Togolais autour d'un idéal commun a été une constance, une préoccupation de ceux qui sont portés à la tête de ce pays.

Certes, comme tous les pays au monde, dans sa marche politique et sa quête d'un développement harmonieux pour ses enfants, le Togo a connu des moments tumultueux. Ces bouleversements importants ont, à chaque fois, failli mettre en mal ce lien fraternel que les Togolais ont su tisser au fil de leur parcours personnel et commun depuis plus d'un demi-siècle. Mais, à chaque fois, ils ont su renaitre, tel le sphinx, de ces moments d'égarements et recoller le morceau pour poursuivre leur trépidante marche vers un meilleur horizon.

D'ailleurs, ils n'ont aucune issue. Se serrer les coudes ou disparaitre. Et bien de fois dans l'histoire récente du Togo, ils ont su prévaloir ce lien de fraternité et surmonter leurs différends pour que vive la Nation Togolaise.

La célébration du 60è anniversaire de l'indépendance dans un contexte comme celui de cette année ne réjouit personne. Il importe donc que cette atmosphère demeure et prévale à chaque instant de la vie des Togolais. Les enjeux régionaux et surtout internationaux en ce 21è siècle nécessitent qu'ils fassent bloc pour affronter les défis de l'heure.

Il est ainsi de la pandémie à laquelle fait face le pays en ce moment. C'est l'urgence de l'heure et Faure Gnassingbé, avec l'ensemble du gouvernement et des autres Institutions de la République, s'est vêtue de la tenue de combat et est en première ligne du combat. Mais comme il l'a maintes fois rappelé, ce combat, comme d'autres d'ailleurs, ne peuvent être gagné que par l'ensemble des Togolais. Les orientations qu'il a donné à la lutte contre le coronavirus, l'acceptation de la population de suivre les recommandations et de consentir des efforts, des sacrifices, ont donné des résultats probants.

Cette unité affichée face à ce mal doit être la posture à adopter à chaque instant de la vie dans ce petit rectangle envié par tant de personne. La politique politicienne ne doit pas mettre à mal cette aspiration des Togolais de vivre comme des frères et des sœurs pour la construction continue du pays.

Il y a tant à faire que de se perdre dans de vaines conjectures qui ne font que retarder le pays qui traine, tel un boulet au pied, les conséquences des crises socio-politiques de 2017 et 2018. Le pays s'en relève heureusement, n'eut été cette pandémie qui va amoindrir les capacités de Togo à bondir. Les prévisions macroéconomiques ne sont pas des plus optimistes.

Mais les Togolais en ont vu d'autres. Maîtres de leur destin, ils ont compris depuis toujours, que personne ne viendra d'ailleurs pour édifier leur pays. C'est d'ailleurs pourquoi les fils et filles de ce pays chantent souvent en chœur et à cœur joie ses mots contenus dans l'hymne national : Togolais vient, bâtissons la ***cité.***

ECONOMIE/CLIMAT DES AFFAIRES :
Réduction drastique du délai de création d'entreprise au CFE

Réduit de plusieurs semaines à 24 heures au début de l'année 2018, le délai pour obtenir une carte de création d'entreprise au CFE est ramené à 7heures depuis le 28 Février 2019. Les opérateurs économiques ont la possibilité de soumettre la demande de création d'entreprise en ligne avec paiement via T-Money et Flooz opérationnelle depuis le 06 mars 2019.

Par Koudjoukabalo

Sandra Ablamba Johnson

Les réformes entreprises depuis peu ont permis la possibilité de créer des SARL par acte sous seing privé, cette mesure a permis d'augmenter drastiquement les créations de SARL. A la cellule des affaires, les SARL créées sans recourir à un notaire représentent désormais plus de 85% des entités de ce type créées depuis 2018. Les réformes ont également touché la libéralisation du capital social et de la valeur nominale des parts sociales. Ainsi le montant du capital social et la valeur nominale des parts sociales sont librement déterminés dans les statuts par les associés.

Il faut souligner que la création d'entreprise a été totalement défiscalisée avec la suppression des droits d'enregistrement et de timbres à la création d'entreprises. Ainsi, les formalités de création sont totalement exonérées de droits d'enregistrement et de timbres. Il faut souligner que l'exonération des droits d'enregistrement et de timbres concerne essentiellement les apports en capital social en nature et/ou en numéraire. Pour rappel, les droits d'enregistrement étaient fixés à 2% du capital social pour les apports en numéraire et 4% du capital social pour les apports en nature et les droits de timbre fixés à 1500 FCFA la page pour les actes sous seing privé et 1000 FCFA pour les actes notariés.

Il faut noter l'Interconnexion de la base de données du RCCM et du CFE. Au niveau de la numérisation des dossiers, les nouvelles immatriculations se font directement dans la base de données accessible sur le site de la plateforme pays mise en place par l'OHADA en ligne. www.rcccm.ohada https://www.rccm.tg/app/public/login. Quant à la mise en place des registres du commerce à l'intérieur du pays, on note la création de cinq (05) registres locaux RCCM à l'intérieur du pays respectivement au Tribunal de Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et ***Dapaong.***

Zozo

POLITIQUE : LA FLAMME DU SOUVENIR

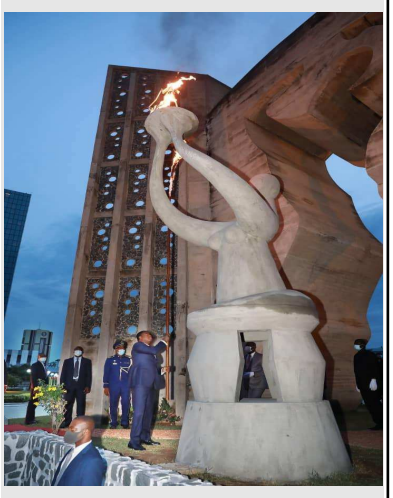

A la veille du 60e anniversaire de l'indépendance, le président Faure Gnassingbé a ranimé la flamme dimanche à Lomé.

Il avait à ses côtés d'autres personnalités Komi Selom Klassou, le Premier ministre, Chantal Yawa Tsègan, la présidente de l'Assemblée nationale et des membres du gouvernement.

Une cérémonie qui s'est déroulée en présence d'un public limité en raison des restrictions imposées par la crise sanitaire.

Source : @Republicoftogo.com

POLITIQUE : AGBÉYOMÉ KODJO PLACÉ SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE

Agbéyomé Kodjo, le leader du MPDD, a été placé vendredi soir sous contrôle judiciaire. Il a pu regagner son domicile au terme de sa garde à vue de 72h.

Parmi les obligations imposées, l'interdiction de faire toute déclaration tendant à remettre en cause les résultats du scrutin présidentiel du 22 février.

C'est d'ailleurs ce qui vaut à M. Kodjo ses ennuis judiciaires. Il va devoir s'abstenir de toute déclaration ou attitude' tendant à remettre en cause et à saper l'ordre constitutionnel et institutionnel.'

Fulbert Attisso (directeur de campagne), Brigitte Adjamagbo-Johnson (porte-parole) et Marc Mondji (assistant de Mgr Kpodzro), sont également sous contrôle judiciaire.

Ce contrôle est assorti d'une interdiction de sortie du territoire. Candidat malheureux à la présidentielle du 22 février, Agbéyomé Kodjo a refusé de reconnaître sa défaite et dénonce une fraude électorale massive.

Les faits qui lui sont reprochés sont, notamment, troubles aggravés à l'ordre public, atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, utilisation illégale des emblèmes de la République.

Source : @Republicoftogo.com

Zozo

COOPÉRATION : APPUI DE L'UE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

L'Union européenne est engagée aux côtés du Togo pour lutter contre le coronavirus. Un décaissement de 13 milliards de Fcfa a été annoncé récemment.

Vendredi, Bruno Hanses, le chargé d'Affaires la Délégation de l'Union européenne, a remis des équipements sanitaires destinés aux établissements pénitentiaires. Du matériel de protection composé de masques, de gants, de thermomètres infrarouge, d'alcoogel, de. Détergents, etc ...

Une contribution qui s'inscrit dans le cadre du projet d'urgence élaboré avec la direction de l'Administration pénitentiaire et l'Association allemande de lutte contre la lèpre et la tuberculose (DAHW).

L'UE a débloqué un financement d'urgence de 260 millions de Fcfa.

Pour Bruno Hanses, il est important d'assurer un milieu carcéral sain afin de diminuer les risques de propagation du virus entre les détenus et entre les membres du personnel administratif, de sécurité et paramédical.

Les détenus bénéficieront en outre d'une ligne téléphonique et de crédits de communication devant leur permettre de garder contact avec leurs parents et familles, compte-tenu de l'interdiction des visites.

'L'UE est un partenaire de très longue date pour l'amélioration des conditions de détention. Nous avons par exemple aidé à réhabiliter certaines prisons au Togo. C'est pour cela que nous n'avons pas hésité à répondre rapidement à la requête de la direction d'administration pénitentiaire (...)', a déclaré le diplomate.

Il a par ailleurs salué la décision récente du chef de l'Etat de gracier un millier de prisonniers.

Une décision qui permet d'améliorer les conditions de vie des prisonniers et de prévenir une propagation du civid dans les prisons. A ce jour, aucun cas de coronavirus n'a été signalé en prison.

Source : @Republicoftogo.com

SOCIÉTÉ : TERREAU FERTILE À LA SOLIDARITÉ

L'association 'Terreau Fertile' s'est engagée à améliorer les conditions de vie de la population. Elle mène de nombreuses actions de terrain, notamment en zone rurale. Son crédo, l'entrepreneuriat social. L'ONG, présidée par Biléyo Donko, estime qu'elle a une mission à mener pour soulager les Togolais les plus nécessiteux directement impactés économiquement par la crise sanitaire actuelle. L'objectif du projet baptisé 'Solidarité fertile' est d'assister 1000 ménages et 100 structures d'accueil ou d'accompagnement des personnes vulnérables en leur fournissant de kits composés à 80% de productions des entrepreneurs togolais.

Les bonnes volontés sont les bienvenues, les dons aussi.

1000 Fcfa permet d'aider un foyer et 52.850 F un centre d'accueil. Plus d'information auprès de Joseph Atakpa (Tél. +228 92 96 16 16/99 72 16 16). Compte Orabank : 4762928441109634

Source : @Republicoftogo.com

ECONOMIE/CONSOMMATION :

Hausse de 0,5% des prix en Mars 2020

Selon, l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), le niveau général des prix à la consommation a connu une hausse de 0,5% contre une baisse le mois précédent (- 0,1%) en mars 2020. Cette hausse est l'effet conjugué d'une part de la hausse des prix des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+1,8%), "Tabac et stupéfiants" (+2,1%), "Articles d'habillement et chaussures" (+0,2%), "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (+0,3%), "Communication" (+0,1%), "Transports" (+0,04%), "Biens et services divers" (+0,1%), "Loisirs et culture" (+0,1%) et "Santé" (+0,1%) et d'autre part de la baisse des prix des fonctions de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (-1,1%) et "Enseignement" (-0,1%), indique l'Institut qui indique que la hausse de l'indice de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est soutenue par la progression des indices des postes suivants : "Agrumes" (+23,4%) ; "Céréales non transformées" (+2,7%) ; "Poissons et autres produits séchés ou fumés" (+4,0%) ; "Légumes secs et oléagineux" (+5,7%) ; "Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs" (+1,8%) ; "Tubercules et plantain" (+1,7%) ; "Pâtes alimentaires" (+1,6%) ; "Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries" (+8,7%) ; "Autres fruits frais" (+2,5%) ; "Farines, semoules et gruaux" (+6,4%) ; "Légumes frais en fruits ou racine" (+1,0%) ; "Huiles" (+0,9%) et "Autres produits à base de tubercules et de plantain" (+1,0%).

Par Koudjoukabalo

La hausse observée au niveau des indices des fonctions de consommation "Tabac et stupéfiants", "Articles d'habillement et chaussures" et "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" est due à l'augmentation des prix au niveau des postes ci-après: "Vin et boissons fermentées" (+5,2%) ; "Vêtements de dessus hommes" (+1,1%) ; "Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement" (+1,1%) ; "Vêtements de dessus femmes" (+0,3%) ; "Articles de ménage non durables" (+0,5%) et "Outillage, matériel et accessoires divers" (+0,6%).

La hausse de l'indice des fonctions de consommation "Communication" ; "Transports" ; "Biens et services divers"; "Loisirs et culture" et "Santé" est portée par les variations des prix des postes : "Matériel de téléphonie et de télécopie" (+0,7%) ; "Carburants et lubrifiants" (+0,1%) ; "Pièces détachées et accessoires" (+0,5%) ; "Entretien et réparations de véhicules particuliers" (+0,3%) ; "Appareils et articles pour soins corporels" (+2,2%) ; "Produits pour soins corporels" (+0,2%) ; "Articles de bijouterie et d'horlogerie" (+0,7%) ; "Journaux et publications périodiques" (+1,9%) ; "Services médicaux et dentaires" (+3,1%) ; "Produits médicaux divers" (+4,4%) ; "Médicaments traditionnels" (+1,9%) et "Services hospitaliers" (+0,6%).

La plus forte hausse : "Citrons" (+40,6%)

Les postes ayant contribué à la baisse des indices des fonctions de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" et "Enseignement" sont : "Combustibles solides et autres" (-9,0%) et "Enseignement secondaire" (-0,2%).

Les plus fortes hausse

Les produits en hausse de prix L'augmentation du niveau des indices observée en mars 2020 concerne, entre autres, les variétés suivantes : "Citrons" (+40,6%) ; "Oranges locales" (+19,1%) ; "Mandarine" (+4,0%) ; "Sorgho en gains crus vendu au petit bol" (+9,0%) ; "Mil en grains crus vendu au petit bol" (+7,6%) ; "Riz importé longs grains vendu au petit bol" (+4,1%) ; "Maïs séché en grains crus vendu au grand bol" (+1,4%) ; "Manvi fumé (Hareng)" (+18,6%) ; "Adiadoè (Sardinelles fumées)" (+16,8%) ; "Carpe frite à l'huile rouge" (+13,1%) ; "Saloumon fumé" (+6,0%) ; "Akpala (Chinchard) fumé" (+1,9%) ; "Haricots blancs secs" (+11,4%) ; "Gboyébessé (Piment vert)" (+32,6%) ; "Gingembre frais" (+15,2%) ; "Banane plantain mûre" (+22,8%) ; "Patate douce fraîche" (+17,7%) ; "Agbéli (Manioc frais)" (+8,3%) ; "Spaghetti" (+2,2%) ; "Huile végétale (Nioto)" (+3,8%) ; "Chips" (+9,8%) ; "Tapioca petit grain" (+8,0%) ; "Manioc râpé (Agbélima)" (+2,6%) ; "Gari (Farine de manioc)" (+2,3%) ; "Botokoin" (+8,4%) ; "Gawou (Beignet du haricot)" (+5,7%) ; "Avocat" (+22,2%) ; "Bananes douces" (+1,9%) ; "Mawoè (Maïs en pâte)" (+14,1%) ; "Carottes" (+13,5%) ; "Aubergine locale" (+11,9%) ; "Gombos frais" (+11,4%) ; "Tomates rondes (Pomme)" (+2,0%) ; "Concombre" (+1,9%) ; "Tchoukoutou local artisanal" (+7,2%) ; "Jeans Pantalon-Imitation de marque pour homme" (+4,4%) ; "Foulard" (+2,3%) ; "Ceinture synthétique homme importée" (+1,2%) ; "Balai traditionnel à tige" (+2,3%) ; "Tube au néon" (+3,7%) ; "Ampoule électrique économique" (+2,8%) ; "Ampoule électrique ordinaire" (+2,1%) ; "Poste téléphonique mobile bas de gamme" (+1,3%) ; "Essence super de rue" (+1,1%) ; "Essence mélange de rue" (+1,0%) ; "Câble de frein pour moto" (+7,1%) ; "Batterie pour voiture automobile" (+2,3%) ; "Pneu pour voiture automobile" (+0,2%) ; "Remplacement de plaquettes de freins." (+2,8%) ; "Cure-dents" (+4,1%) ; "Pommade pour les cheveux" (+4,4%) ; "Poudre de toilette (poweder)" (+3,9%) ; "Bracelet en argent (Gourmette)" (+3,9%) ; "Chaîne en or pour homme ou femme" (+1,9%) ; "Magazine International (Jeune Afrique)" (+10,7%) ; "Consultation d'un médecin généraliste" (+5,7%) ; "Consultation d'un gynécologue obstétricien" (+1,2%) ; "Coton hydrophile" (+2,1%) ; "Médicament pour hypertension" (+5,7%) ; "Médicament contre les hémorroïdes" (+5,7%) ; "Herbe Zangara pour paludisme" (+2,4%) ; "Accouchement normal hôpital" (+1,3%) ; "Frais journaliers d'hospitalisation" (+0,5%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une baisse de 0,1% sur le plan national. L'inflation sousjacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a progressé de 0,3%. L'indice des prix des produits énergétiques a enregistré une baisse (-1,7%) tandis qu'une hausse a été observée au niveau des prix des "produits frais" (+2,0%).

Au regard de la provenance, les prix des produits importés et locaux ont connu une hausse respectivement de 0,4% et 0,5%.

Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits des secteurs primaire (+2,6%), secondaire (+0,2%) et tertiaire (+0,1%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient de l'augmentation des prix des produits "non-durables" (+0,8%), "semidurables" (+0,3%) et des "services" (+0,1%).

Evolution trimestrielle

Le niveau des prix du mois de mars 2020 a augmenté de 2,3% comparativement à celui du mois de décembre 2019 (évolution trimestrielle). cette hausse est due essentiellement à la progression des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+5,0%), "Communication" (+9,3%), "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+0,7%), "Santé" (+1,2%), "Biens et services divers" (+0,7%), "Tabac et stupéfiants" (+2,9%), "Articles d'habillement et chaussures" (+0,3%), "Enseignement" (+0,7%) et "Loisirs et culture" (+0,2%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'évolution des prix des "Produits frais" (+7,8%), des produits "Hors Energie et Produits frais" (+1,3%) atténué par les produits de l'"Energie" (-1,1%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique essentiellement par l'augmentation des prix des produits locaux (+3,1%). La hausse trimestrielle du niveau général des prix est induite, du point de vue de la durabilité, par l'augmentation des prix des produits "Non durables" (+3,0%) et des "services" (+2,9%) amortie par la baisse des prix des produits "Durables" (-0,6%).

Les variations respectives des prix des produits des secteurs primaire (+9,1%), secondaire (+0,7%) et tertiaire (+2,9%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

Glissement annuel

Par rapport à mars 2019, le niveau général des prix a connu une augmentation de 1,8% due aux fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+1,5%), "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+2,3%), "Restaurants et Hôtels" (+1,7%), "Communication" (+2,5%), "Biens et services divers" (+2,8%), "Articles d'habillement et chaussures" (+1,2%), "Enseignement" (+4,9%), "Transports" (+0,9%), "Tabac et stupéfiants" (+7,4%), "Santé" (+1,2%), "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (+1,5%) et "Loisirs et culture" (+0,9%).

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel est la résultante de l'augmentation des prix des produits "Hors Energie et Produits frais" (+1,4%), des "Produits frais" (+1,7%) et de l'"Energie" (+1,7%).

Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique par la hausse des prix des produits "locaux" (+1,9%) et "importés" (+0,2%).

Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'augmentation des prix des produits "Non durables" (+1,4%) et des "Services" (+3,0%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs "secondaire" (+1,1%), "tertiaire" (+3,0%) et les prix du secteur "primaire" (+0,9%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, est de 0,4% en mars 2020 (0,5% le mois ***précédent).***

FUCEC-TOGO /COOPEC SOLIDARITE :

Eviter que la Commission Bancaire de l'UMOA (CBU) rencontre le Directeur Godomé

Dans notre dernier numéro, nous avons expliqué comment pour avoir refusé de remettre indûment la somme de 711 000 000 FCFA à Monsieur FEDY et ses acolytes de la FUCEC-Togo, le Directeur de Coopec Solidarité monsieur GODOME a provoqué le courroux de son Président du Conseil d'Administration (PCA) monsieur LEGBA MONY et ses compagnons qui ont cru devoir prendre une décision illégale de licenciement dudit directeur alors même qu'une décision judiciaire leur interdisait de poser ce genre d'actes.

Par Alphonse AGBODO

Nous avons promis de vous expliquer pourquoi il fallait prendre cette décision à un instant précis. Nous y voilà.

Le Timing du Prétendu Licenciement

L'on se demande en effet pourquoi, alors que le refus de Monsieur Dewouna GODOME de faire le cadeau de Noël de 711 549 015 Francs CFA à ceux qui croient que la Coopec Solidarité leur appartient et qui, pour continuer de distribuer de l'argent aux juges, fonctionnaires nationaux et internationaux, responsables politiques, etc. veulent continuer de ponctionner la Coopec Solidarité, ont attendu jusqu'à fin février 2020 pour prendre leur décision inique et illégale.

Une raison existe bel et bien puisque l'ancien directeur de la Fucec-Togo monsieur Kokoumeh FEDY et son équipe ont une logique claire. En effet, suite à la pétition signée par les membres de la Coopec Solidarité en août 2019, un recours avait été adressé à la Commission Bancaire de l'UMOA (CBU) contre ses recommandations du 19 juin 2019 qui ont clairement démontré un parti pris en faveur de la FUCEC-Togo. Le Gouverneur de la BCEAO a été également saisi. Suite à cette procédure, la CBU a été contrainte de venir reprendre sa mission au Togo afin de connaître exactement les vraies raisons qui sous-tendent la crise entre la FUCEC-Togo et la Coopec Solidarité et à trouver les solutions idoines pour y mettre fin.

Cette mission était prévue pour la période du 6 au 13 mars 2020. Cette mission était censée rencontrer les différents protagonistes de l'affaire COOPEC-FUCEC. Le problème de la FUCEC-Togo consistait essentiellement à tout faire pour que sa position prévale et que la CBU puisse reconduire la décision de juin 2019 en sa faveur. Pour cela, la FUCEC avait besoin d'avoir seule voix au chapitre et faire taire toute voie divergente.

Malheureusement, si la FUCEC-Togo a réussi à phagocyter la COOPEC Solidarité en mettant à la tête du Conseil d'Administration un homme totalement à sa solde, à la Direction de la Coopec Solidarité, il y a un homme qui a été dans le sérail depuis des années, qui connaît parfaitement la maison, maîtrise les tenants et les aboutissants de la crise et cerne les jeux de monsieur FEDY et de ses acolytes. Ainsi donc, depuis que monsieur FEDY et consorts ont réussi à positionner leur homme de main en la personne de LEGBA MONY à la tête du Conseil d'Administration de la Coopec Solidarité, le seul obstacle qu'il a rencontré sur le chemin qui semblait tout pavé sous ses pieds est le Directeur : Dewouna GODOME. L'homme est calme mais très efficace, selon nos informations. Et il sait surtout s'entourer des meilleurs conseils juridiques avant de poser tout acte. En usant avec beaucoup de tact de l'article 51 des Statuts qui demande au Directeur de ne pas mettre en application ou s'associer à quelque acte contraire à la législation ou aux Statuts, il a réussi à déjouer la plupart des stratagèmes de FEDY et LEGBA MONY.

Cet homme qui est la seule personne à avoir une voix divergente par rapport à ce que la FUCEC souhaiterait faire entendre à la mission de la CBU qui arrive à Lomé est donc dangereux, très dangereux pour la stratégie de la Faîtière. Si jamais la mission devait le rencontrer, alors il est certain qu'il y a des grains de sable dans la farine de FEDY Kokoumeh et son équipe.

Seulement voilà, malgré toutes leurs tentatives de dissuader la CBU de rencontrer le Directeur Dewouna GODOME, l'institution sous régionale ne peut pas prendre un tel risque sans teinter sa nouvelle mission d'irrégularité. Dès que la décision a été arrêtée d'envoyer la mission à Lomé, la CBU adresse une lettre au Directeur Dewouna GODOME en l'informant de l'arrivée de la mission et en lui indiquant que non seulement la délégation de la CBU devra travailler avec lui mais en plus qu'il devra mettre des documents à la disposition de ladite mission sur la crise qui secoue les deux institutions.

Après mûres réflexions, FEDY et son club ont donc décidé qu'il faut faire tout pour que la mission qui se rendra à Lomé ne puisse pas rencontrer le Directeur. Il faut donc mettre le licenciement de celui-ci juste à la veille de l'arrivée de la mission CBU.

Voilà pourquoi la décision de licenciement illégal du Directeur a été prise le 27 février 2020, selon nos recoupements.

Lorsque la mission conduite par Monsieur Jonathan DARBOUX arrive à Lomé, elle est reçue par les dirigeants de la FUCEC. Ses membres ont eu leurs idées et ardeurs qui auraient été corrompues. On les a briefé sur la réussite de la stratégie mise en place pour écarter toute information dissonante. La délégation reçoit tous les éléments que la FUCEC-Togo veut voir figurer dans son rapport. Toutefois, pour tromper la vigilance du Directeur, la mission se rend chez celui-ci pour lui indiquer que la mission le rencontrera pour discuter avec lui du conflit entre les deux institutions, prendre ses dépositions et recevoir tous les éléments demandés. Monsieur DARBOUX et son équipe rassurent le Directeur GODOME sur le fait que malgré la décision de licenciement illégal, c'est avec lui que la délégation entend travailler. Elle lui indique même clairement que le Siège (le Secrétariat Général de la CBU a son siège à Abidjan) n'a pas donné d'ordre de travailler avec une autre personne et que c'est donc avec lui et lui seul que la délégation travaillera. Pendant le même temps, la délégation de Monsieur DARBOUX travaillait plutôt avec Monsieur TAMAKLOE Ayao, le prétendu directeur par intérim nommé par monsieur LEGBA MONY. Elle ne travaillera donc jamais avec Monsieur GODOME.

Malgré le courrier adressé par celui-ci à la délégation pour dire qu'il restait dans l'attente et exprimer sa disponibilité à la rencontrer pour travailler, celle-ci ne répondra pas.

Le rapport que la délégation a présenté à la fin de la mission au siège de la Coopec Solidarité le vendredi 13 mars 2020 dans l'après-midi, truffée de mensonges et de fausses informations le démontrera à merveille. Elle n'avait pas besoin de s'accommoder d'information autre que celles distillées par les dirigeants de la Faîtière et qui doit être la vérité de la CBU pour permettre à celle-ci de reconduire les services rendus aux amis FEDY et consorts à travers la décision du 19 juin 2019.

Une fois arrivée à Abidjan, c'est ce rapport complètement biaisée et totalement en faveur de la FUCEC-Togo que la mission renvoie à Lomé pour être signée et envoyée afin de tromper la vigilance de la BCEAO et autres que tout s'est bien déroulée et que la Coopec Solidarité dans sa globalité a accepté tous les desiderata de la Faîtière. Bien évidemment, GODOME ne pouvait accepter le contenu dudit rapport, la personne qui devait la signer est ce fameux directeur par intérim, TAMAKLOE AYao, qui, en tant que membre de l'équipe FEDY, n'est qu'un des autres représentants de la Faîtière (voir procès-verbal de mission en facsimilé).

Malheureusement pour l'ancien directeur de la FUCEC-Togo, monsieur Kokoumey FEDY et sa cohorte, des gens veillent au grain et ont déjà contesté ce faux rapport. La CBU devra donc soit revoir sa copie, soit être définitivement écartée de la médiation dans cette crise car elle a définitivement perdu sa ***crédibilité.***

lemedium2013@yahoo.fr

MISSION DE VERIFICATION DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA AUPRES DE LA COOPEC SOLIDARITE, DU 9 AU 13 MARS 2020

Compte rendu de la réunion de restitution des conclusions provisoires de la mission

1. Le vendredi 13 mars 2020, à partir de 11 heures 30 minutes, s'est tenue dans la salle de réunion de la FUCEC-TOGO, la séance de restitution des conclusions provisoires de la mission de vérification de la Commission Bancaire de l'UMOA auprès de la COOPEC SOLIDARITE. La liste de présence figure en annexe.
2. L'ordre du jour a porté sur l'examen des insuffisances relevées par la mission, en vue de recueillir les observations, commentaires et compléments d'informations de l'établissement.
3. En propos liminaires, le Chef de Mission a précisé que les fiches remises à l'établissement ne constituent pas le rapport de la mission mais une présentation des constats issus des investigations.
4. Il a indiqué que certains constats pourraient ne pas être retenus dans le rapport, si les informations complémentaires et les justificatifs produits par l'établissement, au cours de la réunion et dans la réponse à la liste des constats provisoires qui lui sera transmise prochainement, dans le cadre du processus contradictoire, le permettaient.
5. Il a ensuite porté à l'attention de l'établissement qu'un compte rendu de la séance sera rédigé par l'équipe et transmis à la COOPEC SOLIDARITE, pour observations. Ce document mentionnera les points de divergence éventuels entre l'équipe et l'établissement ainsi que les éclaircissements demandés, le cas échéant, par l'institution. Il sera signé par le Chef de Mission et le Directeur de la COOPEC SOLIDARITE et soumis à Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Bancaire.
6. Le Chef de Mission a ensuite décliné les étapes subséquentes jusqu'à la transmission du rapport à l'établissement, ainsi que les modalités et le délai de réponse de celui-ci.
7. A la fin de son introduction, le Chef de Mission a proposé que les fiches de restitution soient examinées dans l'ordre suivant : gouvernance, stratégie et plan d'affaires, et suivi de la mise en œuvre des recommandations de la précédente mission et des termes de la surveillance rapprochée.
8. La synthèse des discussions est présentée ci-dessous.

I. Au titre de la gouvernance

Sur la gestion des ressources humaines

9. En réponse aux constats de la mission qui relèvent la non-centralisation du processus de gestion des ressources humaines de la COOPEC SOLIDARITE, contrairement aux dispositions des articles 7 et 38 des Statuts de la Faîtière, la COOPEC a invoqué la caducité de la convention d'affiliation de 2004 et ses contradictions avec le Règlement financier.
10. Elle a également fait observer que selon les dispositions de l'article 51 des Statuts de la COOPEC, le personnel de la COOPEC est lié à elle par un contrat de travail.
11. La mission a précisé que la COOPEC n'étant pas signataire de la convention d'affiliation de 2014, c'est celle qu'elle a signé le 30 novembre 2004 qui continue de s'appliquer à elle. Cette convention dispose en son article 4 que « la *COOPEC* SOLIDARITE *adhère en outre à la politique et aux pratiques de gestion des ressources humaines en vigueur à la FUCEC-TOGO* ». La mission a insisté sur les obligations de la COOPEC SOLIDARITE, issues de la convention d'affiliation en vigueur ainsi que des textes internes et résolutions des organes de la Faîtière, notamment la convention de financement de 2008, que la COOPEC s'était engagée à respecter.
12. Réagissant à l'analyse des agrégats ressortant du constat N° 11, portant sur la masse salariale et l'effectif de la COOPEC SOLIDARITE par rapport au réseau, l'établissement a suggéré que les évolutions examinées prennent en compte celle de la masse salariale par rapport au portefeuille de crédit.

II. Au titre de la contribution de la COOPEC au budget de fonctionnement de la FUCEC-TOGO et du dossier de construction du Siège de la COOPEC

Sur l'analyse de la contribution de la COOPEC SOLIDARITE au budget de fonctionnement de la FUCEC-TOGO

13. La mission a relevé que la COOPEC SOLIDARITE ne respecte pas ses obligations d'affiliée au réseau en matière de financement du budget de fonctionnement de la Faîtière. A cet égard, elle précisé que sur un reliquat de 761,5 millions de contribution au titre des exercices 2018 et 2019, la COOPEC restait redevable de la somme de 711,5 millions au passage de la mission.
14. En réponse à ce constat, l'institution a fait observer qu'au titre de la période indiquée, elle a procédé, en faveur de la Faîtière, à un décaissement de 160,0 millions au lieu des 50,0 millions mentionnés. Selon la COOPEC, la divergence se situe dans le mode de calcul de la Faîtière qui intègre de nouveaux éléments de charges ainsi que de la rétroactivité de l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure.
15. La COOPEC a plaidé pour la mise en place d'un mécanisme de surveillance et d'encadrement du financement du budget de la Faîtière.

Sur la gestion du dossier de la construction du Siège de la COOPEC SOLIDARITE

16. En réponse au constat de la mission selon lequel la COOPEC SOLIDARITE n'a ni requis l'autorisation préalable de la Faîtière avant le lancement les travaux de construction de son siège ni respecté les procédures d'attribution des marchés, l'institution a objecté que nonobstant ce fait, les conditions de l'expertise décidée par le Tribunal ne lui semblent pas objectives. Elle a en outre relevé qu'en dépit de la reprise des travaux par la COOPEC, qui aurait empêché l'expert de faire ses investigations, le procès-verbal de l'huissier de justice sur le blocage desdits travaux n'a été produit que très récemment.

III. Au titre du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la précédente mission et des termes de l'injonction de la Commission Bancaire.

17. Au regard des résultats obtenus, 74,42% selon l'établissement et 47,67% calculé par la mission, l'établissement a reconnu que le délai fixé au 31 décembre 2019 pour la correction de l'ensemble des insuffisances relevées par la précédente mission et la mise en œuvre des termes de l'injonction de la Commission Bancaire n'a pas été respecté.
18. L'institution a demandé que la mission partage avec elle, les éléments de requalification ayant permis d'aboutir au taux de 47,67%.
19. Toutefois, le Directeur par intérim a sollicité un sursis de trois (3) mois afin d'achever la mise en œuvre des recommandations. A cet égard, la mission a indiqué que cette requête ainsi que les motivations qui la sous-tendent devront être officiellement adressées au Secrétaire Général de la Commission Bancaire.
20. Par ailleurs, le Directeur a évoqué les difficultés de récupération des sommes indument perçues par certains élus dans le cadre de la tenue des réunions.
21. Enfin, il a dit espérer que les conflits impliquant la COOPEC connaissent un aboutissement heureux et utile pour les membres.

La séance a été levée à 13 heures 20 minutes.

LE MÉDIUM
N° 0388 DU 28 AVRIL AU 04 MAI 2020

ALLÔ DOCTEUR :

Le test du vaccin anti-Covid-19 en Afrique, faut-il ou ne faut-il pas ?

Depuis un certain temps, des vidéos circulent pour prévenir les Africains des vaccins au motif que certains Blancs veulent passer par ce moyen pour réduire la population africaine que plus d'un considère comme une menace. La peur du vaccin n'est pas un phénomène typiquement africain. Elle a existé depuis la nuit des temps et existe encore aujourd'hui dans tous les pays. Pas plus tard qu'en septembre 2019, lorsque nous allions effectuer la dernière vaccination à mon enfant à Ottawa au Canada, c'est l'infirmière même qui nous avait dit qu'on n'était

Par Koudjoukabalo

pas obligé de le faire.

Ce débat sur la phobie du vaccin s'est invité dans la vaccination contre Covid-19 annoncée. La RDC s'est portée volontaire pour les essais cliniques. C'est le professeur Muyembe qui coordonne la riposte qui l'a annoncé dans une interview . Mais sous la pression des réseaux sociaux, il a dû faire marche arrière. Le Président Denis Sassou-Nguesso dit carrément niet à l'essai du BCG. Évidemment nous avons aussi tous suivi les propos malencontreux des deux médecins français sur le sujet, propos qui amalgament Africains et prostituées qui avaient servi de cobayes dans le cas du VIH, de quoi alimenter la paranoïa qui entoure la vaccination en général.

Parce qu'aujourd'hui tout le monde se sent spécialiste de tout, prend son téléphone pour balancer des choses qu'on doit prendre pour des vérités, tout le monde donne un peu raison à Umberto Eco qui dit que les " réseaux sociaux ont donné le droit de parole à des légions d'imbéciles qui, avant, ne parlaient qu'au bar, après un verre de vin et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite alors qu'aujourd'hui ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel. C'est l'invasion des imbéciles. "

Si l'on doit admettre que les " imbéciles " de Umberto qui ont désormais voix au chapitre grâce aux réseaux sociaux font un excellent travail qui contribue à démonter/déconstruire des mensonges structurels bâtis soigneusement depuis des millénaires par des États, par des puissants, on ne doit pas perdre de vue que le retour du bâton est tout lourd pour certains de ces " imbéciles " qui font l'étalage de leurs limites. En ce temps plutôt difficile pour tout le monde, il y a lieu d'avoir, autant que faire se peut, des avis éclairés sur le Covid-19. Pour cela, je m'en vais te poser quelques questions, Docteur:

***PKS :* Docteur, tu as été coprésident du Réseau de lutte contre le paludisme en Afrique de l'Ouest ; coordinateur de l'urgence sanitaire en Haïti au moment où le cholera y sévissait ; tu as été dans plusieurs pays où la santé publique était menacée - Bangladesh, Sierra Leone, Tchad, Zimbabwe et j'en passe. Tu es à tous les fronts contre les maladies infectieuses. Dis-moi, les Africains doivent-ils avoir peur du vaccin en général ?**

TSA : Qu'on soit Africain ou non, qu'on soit scientifique africain ou occidental, le principe ou idée initiale de la vaccination est identique. Ainsi, plusieurs vaccins pratiqués en Occident - comme ceux faits à ton enfant - ou en Afrique ont pour effet de protéger la personne dès que son organisme entre en contact une prochaine fois avec ce germe. Avec ce principe, on ne doit pas avoir peur des vaccins.

***PKS :* Est-il démontré que le vaccin est dangereux ? Si oui, en quoi le vaccin est-il dangereux pour l'être humain ?**

TSA : Je ne dirai pas qu'il est scientifiquement démontré que les vaccins sont dangereux. Toutefois, il existe quelques rares cas de réaction chez des individus allergiques à certains vaccins. Certains en Occident disent même que des vaccins ont causé l'autisme chez certains enfants, etc., d'où des associations de lutte contre les vaccins en Occident. D'autres pensent que donner le vaccin à tout le monde bon gré mal gré est une forme de dictature médicale.

P***KS :* Les Africains doivent-ils avoir peur des essais cliniques du vaccin anti-Covid ?**

TSA : Même si c'est devenu une pandémie, Covid-19 n'est pas une maladie d'origine africaine. Pour cette raison, je pense que l'Afrique ne doit pas être ciblée comme une terre d'essai clinique pour ce vaccin-là. Je ne me plaindrais pas si on parlait d'essai clinique d'un vaccin contre le paludisme en Afrique. Parce que l'Afrique paie un lourd tribut en ce qui concerne le paludisme. Quant aux propos de ces médecins de Cochin en France , c'est non seulement très maladroit, mais c'est aussi le subconscient du Blanc qui s'estime toujours supérieur pour dominer les autres qui s'est révélé. Cette attitude à prendre le Noir comme un sous-homme n'est pas rare dans ce milieu. Une étude sur la syphilis menée à Tuskegee en Alabama (USA) sur les Noirs a été dénoncée comme une utilisation des Noirs comme cobayes. On a remarqué aussi des inoculations inappropriées dans certains essais de VIH... Tout ceci et bien d'autres encore a créé le soubassement de cette méfiance. Si l'essai du vaccin anti-Covid se fait aussi en Occident sur des Occidentaux et aussi en partie en Afrique et en Asie, on ne devrait pas avoir peur. Si en revanche le vaccin est développé en Occident, et on veut le tester en Afrique pour voir son efficacité et ensuite retourner vacciner les Occidentaux, alors c'est éthiquement problématique et humainement inacceptable, car présentement, ce sont les Occidentaux qui ont plus de patients Covid-19. On gagnerait à commencer le test du vaccin chez les Occidentaux.

***PKS :* Est-ce vrai que ces essais ont déjà commencé aux États-Unis et en Europe ? Il y une vidéo de la dame qui est la première vaccinée avec 45 autres volontaires.**

Pierre Kadi Sossou interroge Dr. Tete Sitou Amouh

TSA : Oui, les premiers essais du vaccin anti-Covid ont commencé depuis le 16 mars 2020 à Seattle aux USA sur 45 adultes volontaires. Plus de détails sur le site du ministère de la Santé des États-Unis (U.S. Department of Health & Human Services).

***PKS :* Le principe global du vaccin c'est d'inoculer dans un organisme une quantité raisonnable d'antigènes à pathogénicité atténuée dans le but de stimuler les défenses naturelles de l'organisme. Or, nous avons appris que le Corona virus peut parasiter chez un porteur sain qui n'a pas le Covid-19. Si cela est vrai, administrer un vaccin a des porteurs sains ne risque-t-il pas d'augmenter leur exposition et déclencher la maladie, ce qui est contraire à l'effet recherché ?**

TSA : En général les vaccins dans les flacons ne contiennent pas de germes virulents. Ils contiennent soit une protéine spécifique au germe, ou le germe "tué" qu'on inocule. Je ne vais pas pouvoir faire le cours de vaccinologie en quelques lignes, mais je peux dire qu'il y a en général 4 types de vaccins :

- vaccin vivant atténué dans lequel on utilise un germe vivant très diminué qui n'a aucune force pour causer la maladie. Ce type de vaccin n'est pas indiqué pour les personnes qui ont un système immunitaire faible comme les gens qui ont des transplants. Le vaccin de la rougeole est un exemple de ce type.
- vaccin inactif qui contient le germe tué. C'est le vaccin de la grippe par exemple.
- vaccin recombinant, polysaccharide ou conjugué : ici on prélève une petite partie du germe ou protéine. L'hépatite B est un exemple de ce type.
- vaccin toxoïde : on utilise un produit toxique généré par le germe. Le vaccin contre le tétanos en est un exemple.

***PKS :* In fine, est-ce réfléchi de s'opposer au vaccin lorsqu'on voit la marée de morts aux États-Unis, en Italie, en Espagne due à Covid-19 ?**

TSA : Personnellement, je ne m'oppose pas au vaccin anti-Covid. Dès que les essais donnent des résultats concluants, je pense que c'est ok. Bien sûr qu'il y aura éventuellement quelques effets secondaires qu'on découvrira après. Je ne pense pas que parce que tu es Noir, tu iras à la clinique au Canada et on inoculera un faux vaccin anti-Covid. Le grand problème actuellement, et surtout en Afrique, ce sont les réseaux sociaux qui ont une forte tendance à sortir les choses de leurs contextes pour embrouiller tout le monde, les plus avertis comme les moins avertis, parfois très superstitieux et émotifs, qui pensent souvent que leurs problèmes viennent des autres ou que leur salut viendra d'ailleurs.

***PKS :* Les lanceurs d'alertes ont-ils raison de se préoccuper autant ou ils sont complètement dans le déni de la réalité du Covid-19 ?**

TSA : C'est bien de lancer des alertes, c'est bien d'informer. Nous en avons besoin. Cependant, je pense que les lanceurs d'alertes et nous-mêmes ferons mieux de créer un groupe de scientifiques africains qui peuvent aussi étudier des vaccins et s'assurer de son originalité. C'est très dangereux quand des lanceurs d'alertes qui sont des influenceurs sont dans le déni du Covid-19. Il y a quelques semaines, certains lanceurs d'alertes criaient que le Covid-19 est créé pour éliminer les Africains. Si tel est le cas, pourquoi y a-t-il autant de morts et de pertes économiques en Occident?? La France va entrer dans sa plus grave récession depuis 1945 et avoir beaucoup de morts. Les USA voient se détruire leur économie de plus de 20 trillions de dollars. La Grande-Bretagne ou l'Allemagne se vident humainement. Tout cela juste pour tuer les Africains en 2021 ?

***PKS : Et pourtant certains estiment que c'est être naïf de ne pas croire que des Blancs veulent éliminer une bonne partie de la population africaine par ce vaccin anti-Covid ?**

TSA : On pourrait aussi dire qu'il est naïf de croire que le Blanc ne peut éliminer les Noirs qu'en usant du vaccin. Pour moi la question n'est pas de traiter ceux-ci ou ceux-là d'ingénus. Chacun exprime sa conviction. Et la mienne est qu'il n'y a pas que le vaccin pour tuer les Africains si tant est que certains Blancs veulent nous tuer. L'essentiel de ce que nous consommons vient de chez eux. Notre nourriture, nos médicaments, nos vêtements, nos voitures, nos avions, nos bateaux.... Je crois que nous risquons de renoncer à beaucoup de choses si nous pensons que des Blancs veulent nous tuer.

***PKS :* Si la maladie se propage en Afrique comme elle se propage actuellement en Occident, quelle solution avons-nous pour l'Afrique ?**

TSA : Je dirais plutôt que je suis un peu déçu par les mesures prises dans la plupart des pays africains, sauf quelques-uns qui ont compris très tôt la gravité de la situation. Au Togo par exemple, ce n'est que le 1er avril que le gouvernement s'est prononcé alors que le virus faisait déjà sa fête. La Guinée s'est entêtée à organiser des élections en pleine pandémie. Nos communautés sont pauvres et ne mesurent pas souvent les risques. Elles sont souvent blotties derrière la religiosité ou la superstition. En termes de solutions pour l'Afrique, je pense qu'il faut surtout promouvoir les règles d'hygiène qui doivent devenir une culture et qui aideront à lutter contre beaucoup d'autres maladies déjà présentes sur le continent africain. Il faut en un mot promouvoir une mentalité de bien public avec une discipline soutenue.

***PKS :* Si je récapitule, tu trouves qu'il y a bien des raisons pour que les Africains s'offusquent, mais qu'il n'y a pas lieu de refuser de se vacciner si le test en cours ailleurs est concluant, ai-je bien compris ?**

TSA : Oui, tout à fait. J'ai relevé des éléments concrets qui expliquent la méfiance de plusieurs Africains vis-à-vis de la vaccination et spécialement vis-à-vis du test du vaccin anti-Covid. J'ai été clair par rapport aux velléités de commencer le test du vaccin en Afrique. Cependant je ne suis pas contre la vaccination. Pour moi il y a d'autres batailles qui valent la peine d'être menées. Mi-février 2020, la maladie connue depuis son apparition à Wuhan comme " China Novel Coronavirus " change de nom et devient " Covid-19 ". Que s'est-il passé ? Eh bien, la Chine a mené une bataille diplomatique intensive pour que son nom ne soit pas associé au virus même s'il est clair que la pandémie a commencé en Chine. Sous la pression, l'OMS a finalement accepté de revoir le nom de la maladie. Écoute un peu comment s'appellent toutes ces maladies émergentes dues aux récents agents pathogènes infectieux - virus Ebola, Lassa, Chikungunya, Zika. Tous des noms à consonance africaine, des trucs à ternir l'image du continent. De pareils noms renvoient un message subliminal que l'Afrique est le berceau de tous les maux, un travail psychologique très raffiné pour nous convaincre de l'infériorité de l'Afrique. Et nous, on ne dit rien, on subit simplement. Nous ne pouvons pas continuer à avaler toutes les couleuvres. Baptiser les virus avec des noms africains a un effet néfaste sur la géopolitique et le développement de nos pays. J'espère que de nouveaux virus n'émergeront plus sur le continent. Au cas échéant, je suggèrerais qu'à l'instar de la Chine, nous menions nous aussi une bataille féroce pour que des virus ne nous collent plus à la peau. On doit pouvoir mener cette bataille.

Merci Docteur.

Discussion du 7 avril 2020.

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES
Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises
dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus
#CQFS
Application d'un taux réduit de 10% sur les activités de l'hôtellerie et de la restauration.
Office Togolais des Recettes - OTR

POUR VOUS PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES
Portez un masque
Respectez la distance de sécurité
1 m
STOP COVID-19
ENSEMBLE
CONTRE LE COVID-19
BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

annonce

C M J N